

Consultation publique

Itinéraire Carquefou - Petit-Mars

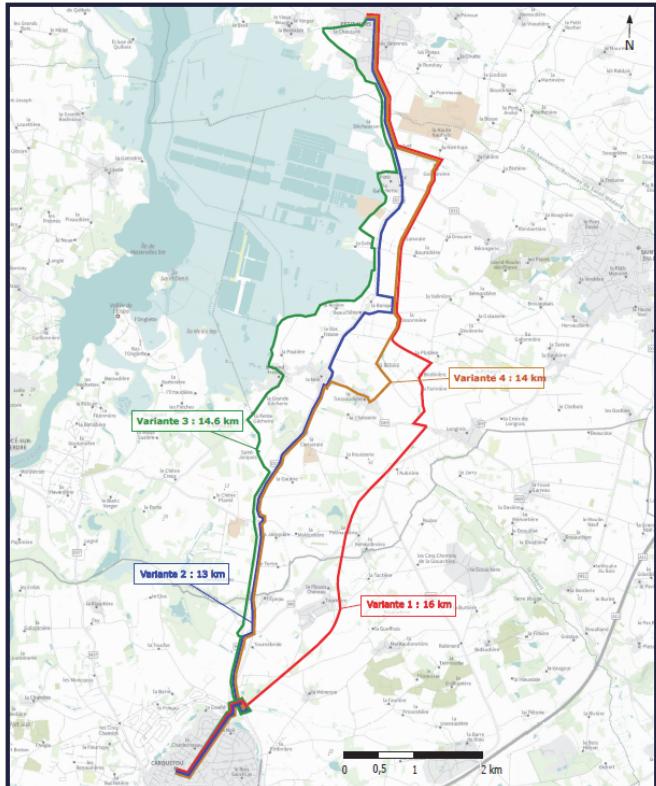


Du 22 mai au 19 juin 2024

Donnez votre avis sur votre futur itinéraire vélo

Afin de favoriser la pratique du vélo, le Département de Loire-Atlantique souhaite relier d'ici 2032 toutes les communes de Loire-Atlantique par des itinéraires cyclables. Entre Carquefou et Petit-Mars, la nouvelle liaison permettra de relier les deux bourgs afin d'accéder à vélo aux différents pôles générateurs de déplacements tels que les équipements publics, les zones d'emploi et les commerces. Pour recueillir l'avis des habitant.es et usager.ères, une consultation publique est organisée du 22 mai au 19 juin 2024.

Le projet d'itinéraire cyclable entre Carquefou et Petit-Mars



4 variantes étudiées

La variante 1 (16 kilomètres)

Cet itinéraire propose le meilleur niveau de confort et de sécurité pour les cyclistes. Afin de limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur l'environnement, l'utilisation d'aménagements existants est privilégiée (voie verte entre Carquefou et Saint-Mars-la-Jaille et des voiries communales peu circulées).

La variante 2 (13 kilomètres)

L'itinéraire présente l'inconvénient de contourner de nombreux hameaux sans les desservir, et une artificialisation des sols plus conséquente.

La variante 3 (14,6 kilomètres)

Du fait de sa proximité immédiate avec le marais, l'itinéraire comprend des sections susceptibles d'être inondées en période hivernale. Par ailleurs, la réalisation de

pistes cyclables implique une artificialisation des sols plus importante et des délais de mise en œuvre plus longs.

La variante 4 (14 kilomètres)

Cet itinéraire emprunte la variante 2 avec un décroché au niveau de La Tressoudière pour rejoindre l'itinéraire de la variante 1. Le choix de cette variante entraîne une artificialisation des sols plus importante dans un secteur déjà concerné par des enjeux environnementaux.

Comment s'informer et participer à la consultation ?

Vous pouvez **prendre connaissance** des quatre variantes et **donner votre avis** sur la plateforme en ligne participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo à partir du 22 mai 2024.

Des panneaux d'exposition ainsi que des registres de contributions seront également disponibles dans les mairies de Carquefou, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert et au siège de la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

5 800 km d'aménagements cyclables d'ici 2032

Actuellement, la Loire-Atlantique compte 2 100 km d'itinéraires cyclables dont 700 km sont gérés par le Département. Pour atteindre l'objectif de relier toutes les communes de Loire-Atlantique par des aménagements cyclables, 3 700 nouveaux km sont à créer. 1 400 km seront aménagés par le Département et 2 300 km le seront par les intercommunalités avec le soutien du Département.

Qu'est-ce qu'un itinéraire cyclable ?

L'objectif d'un itinéraire cyclable est de proposer un parcours le plus sécurisé possible. En fonction des possibilités du terrain et du trafic routier, il peut alterner les différents types d'aménagements suivants :



Voie verte



Piste cyclable



Chaussée à voie centrale banalisée
(ou chaussidou)



Bande cyclable



Voie partagée

La création d'un itinéraire est un projet collectif : le Département coordonne les études et travaux avec les communes et intercommunalités. L'avis des associations et habitant.es est également sollicité. Pour construire le nouvel itinéraire, différents critères sont étudiés : la sécurité, la desserte des principaux lieux de vie, la préservation de la nature et la prise en compte des chemins existants pour limiter l'artificialisation des sols.

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET :



- sur [participer.loire-atlantique.fr/
consultations-velo](https://participer.loire-atlantique.fr/consultations-velo)
- ou en remplissant les registres
des contributions disponibles en mairies

